

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

SPECIALISATION EN
INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 9510 20 S35 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">SPECIALISATION EN INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>
--

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant :

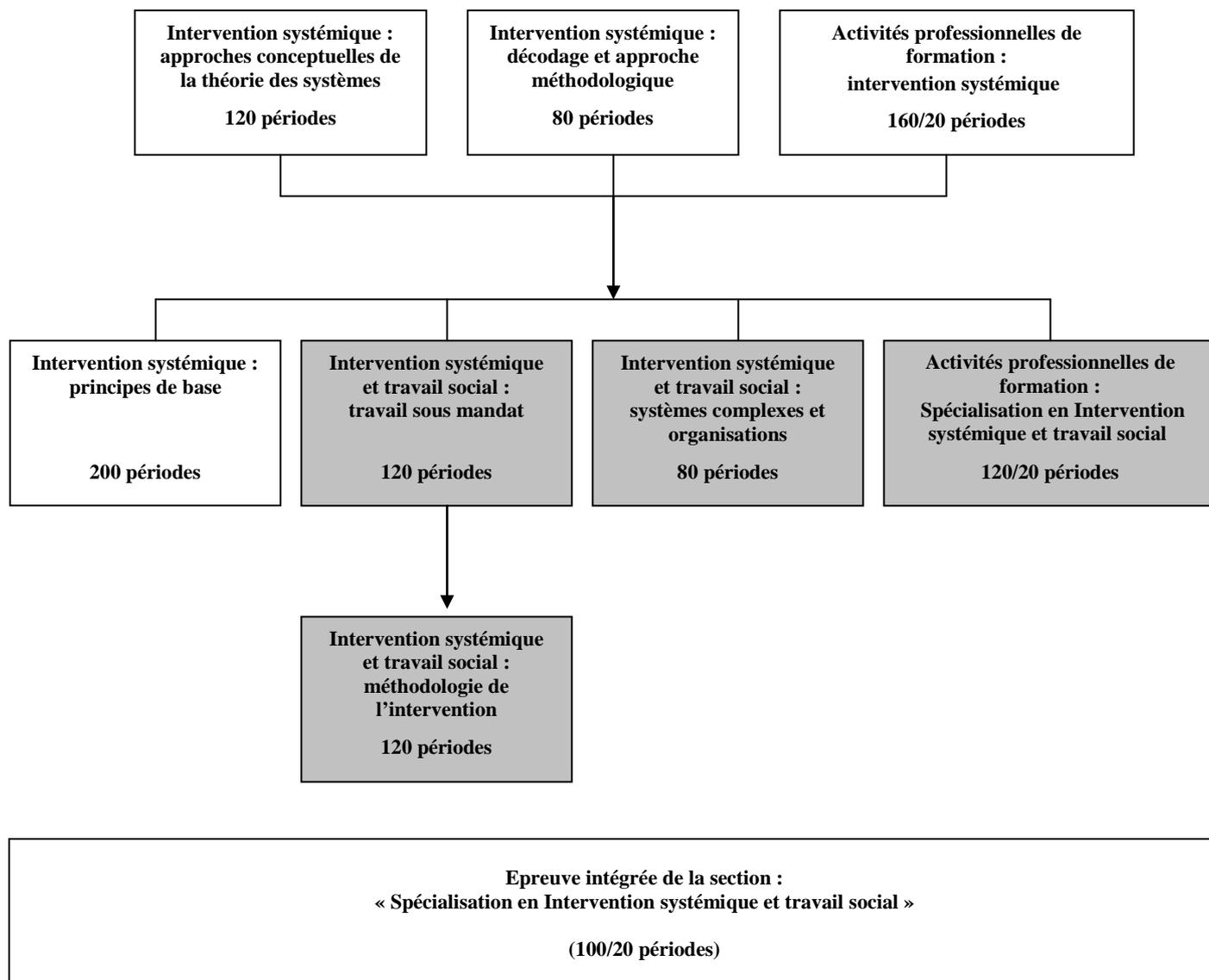
- ◆ de développer une démarche d'intervention systémique dans les situations professionnelles complexes qui se présentent à lui ;
- ◆ d'établir des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques de l'approche systémique ;
- ◆ de maîtriser de façon critique, le cadre théorique de l'approche systémique, en vue de construire des solutions nouvelles voire innovantes apportant un changement dans un contexte donné, en composant ou réorganisant des éléments existants ;
- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des interventions en se référant au cadre théorique de l'approche systémique et en se positionnant de manière responsable et autonome ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique au sein de sa démarche systémique ;
- ◆ de développer sa capacité de prise de recul quant à sa manière d'interagir dans les systèmes dont il fait partie.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes	SCSO	9510 11 U35 D1	902		120	8
Intervention systémique : décodage et approche méthodologique	SCSO	9510 12 U35 D1	902		80	7
Activités professionnelles de formation : intervention systémique	SCSO	9510 13 U35 D1	902		160/20	10
Intervention systémique : principes de base	SCSO	9510 14 U35 D1	902		200	18
Intervention systémique et travail social : travail sous mandat	SCSO	9510 19 U35 D1	902	X	120	11
Intervention systémique et travail social : systèmes complexes et organisations	SCSO	9510 21 U35 D1	902	X	80	10
Activités professionnelles de formation : Spécialisation en Intervention systémique et travail social	SCSO	9510 23 U35 D1	902	X	120/20	8
Intervention systémique et travail social : méthodologie de l'intervention	SCSO	9510 22 U35 D1	902	X	120	8
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation en Intervention systémique et travail social »	SCSO	9510 20 U35 D1	902		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	1100
Nombre de périodes professeur	780
Nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	90

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



UF déterminantes

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « SPECIALISATION EN INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL » de l'enseignement supérieur social de promotion sociale et de type court.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Spécialisation en intervention
systémique et travail social »

Date d'application : **01/09/2012**
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 10 20 S35 D1		Spécialisation en intervention systémique et travail social	95 10 21 S35 S1		Post-graduat en intervention systémique et travail social			NEANT			
95 10 11 U35 D1	902	Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes	95 10 22 U35 S1	902	Projet de formation et approche systémique			NEANT			
			95 10 24 U35 S1	902	Fondements de l'approche systémique						
95 10 12 U35 D1	902	Intervention systémique : décodage et approche méthodologique	95 10 23 U35 S1	902	Approche interactionnelle et contextuelle						
95 10 13 U35 D1	902	Activités professionnelles de formation : intervention systémique			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Spécialisation en intervention
systémique et travail social »

Date d'application : **01/09/2012**
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 10 14 U35 D1	902	Intervention systémique : principes de base	95 10 25 U35 S1	902	Techniques d'intervention et travail social			NEANT			
			95 10 24 U35 S1	902	Fondements de l'approche systémique						
			95 10 22 U35 S1	902	Projet de formation et approche systémique						
95 10 19 U35 D1	902	Intervention systémique et travail social : travail sous mandat	95 10 23 U35 S1	902	Approches interactionnelle et contextuelle			NEANT			
			95 10 24 U35 S1	902	Fondements de l'approche systémique						
95 10 21 U35 D1	902	Intervention systémique et travail social : systèmes complexes et organisations	95 10 23 U35 S1	902	Approches interactionnelle et contextuelle			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Spécialisation en intervention
systémique et travail social »

Date d'application : **01/09/2012**
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 10 23 U35 D1	902	Activités professionnelles de formation : spécialisation en intervention systémique et travail social			NEANT			NEANT			
95 10 22 U35 D1	902	Intervention systémique et travail social : méthodologie de l'intervention	95 10 25 U35 S1	902	Techniques d'intervention et travail social			NEANT			
95 10 20 U35 D1	902	Epreuve intégrée de la section : « spécialisation en intervention systémique et travail social »	95 10 21 U35 S1	902	Epreuve intégrée de la section : post-graduat en intervention systémique et travail social			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
APPROCHES CONCEPTUELLES DE LA THEORIE DES
SYSTEMES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 11 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENTION SYSTEMIQUE : APPROCHES CONCEPTUELLES DE LA THEORIE DES SYSTEMES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant capable :

- ◆ de maîtriser les fondements de la pensée systémique afin d'analyser les interactions humaines selon ce mode de pensée ;
- ◆ d'expliquer en quoi ce mode de pensée enrichit sa manière d'appréhender les problèmes sociaux en général et ceux qui relèvent de son projet de formation en particulier ;
- ◆ de développer une nouvelle manière d'appréhender son vécu.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives ou liées au domaine de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- ◆ présenter une prise en charge d'une ou de plusieurs personnes accompagnées dans un milieu professionnel ayant pour objectif l'amélioration ou le rétablissement de la santé, le développement global ou l'autonomie de la personne et pour laquelle l'étudiant rencontre des difficultés ;
- ◆ analyser la ou les situations en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant d'au moins un des domaines suivants :
 - ◆ droit et législation,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,

- ◆ psychopathologie,
- ◆ sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
- ◆ éducation à la santé,
- ◆ soins infirmiers ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations, accompagnée d'un questionnement éthique ;
- ◆ présenter, justifier et évaluer des pistes de solutions novatrices en référence à des bases théoriques ;
- ◆ établir un lien entre le type de prise en charge/d'intervention et les systèmes/choix politiques, économiques, culturels ou sociaux ;
- ◆ situer son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs, notamment en présentant des collaborations avec d'autres intervenants ;
- ◆ apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...) ;
- ◆ utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...) ;
- ◆ répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des catégories sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Epistémologie et théorie générale des systèmes	CT	B	32
Pragmatique de la communication	CT	F	12
Lecture systémique	CT	B	36
Constructivisme en sociologie	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Epistémologie et théorie générale des systèmes »,

- ◆ de définir les concepts majeurs de la pensée systémique et des théories qui s'y rapportent ;
- ◆ de définir les notions de « systèmes » et de les analyser dans leurs propriétés et particularités, et tout particulièrement dans leurs applications au champ pédagogique et thérapeutique ;
- ◆ de caractériser les principaux concepts de la théorie des systèmes notamment systèmes, sous-systèmes, rétroaction, homéostasie ;
- ◆ d'appliquer ces concepts à des situations de vie quotidienne ou de l'actualité (sociale, politique, culturelle ou économique), ainsi qu'à des situations issues de ses terrains d'expériences professionnelles ;
- ◆ de confronter l'épistémologie linéaire à l'épistémologie circulaire en la situant dans son contexte historique d'apparition et dans sa signification propre ;
- ◆ de situer les principales caractéristiques épistémologiques de l'approche systémique dans l'histoire de la pensée et particulièrement, la prise en compte de complexité irréductible au simple en complétant la démarche analytique par une démarche synthétique ;
- ◆ d'intégrer les différents outils de décodage systémique à sa pratique professionnelle ;

4.2. en « Pragmatique de la communication »,

- ◆ de s'initier et de se familiariser avec l'approche de la pragmatique de la communication (en référence, par exemple à l'approche de Palo Alto) ;
- ◆ de comparer les spécificités et les nouveautés de cette approche interactionnelle par rapport aux modèles dominants de la communication ;
- ◆ d'appliquer cette approche à des situations de communication de la vie quotidienne ou à des situations issues de ses terrains d'expériences professionnelles ;

4.3. en « Lecture systémique »,

- ◆ d'exposer point par point l'épistémologie de la systémique notamment la neutralité et la théorie d'Heisenberg, la théorie des quantas, la systémique biologique et l'homologie, la systémique sociale, les points théoriques à ses expériences professionnelles ;
- ◆ de développer la notion de rupture épistémologique (dans le modèle mécaniste newtonien et dans le modèle personnel de l'étudiant) dans ses expériences professionnelles ;
- ◆ de retrouver dans son vécu les « ruptures » que la nouvelle manière de penser/travailler fait résonner ;
- ◆ de décrire différents modèles systémiques notamment modèle de Palo Alto, modèle de Milan, modèle Milwaukee, modèle de Bohr ;
- ◆ d'explicitier les intérêts de ceux-ci et leurs champs d'application ;

- ◆ d'analyser les fondements d'un modèle particulier, ses orientations, son histoire et d'envisager les intersections avec d'autres modèles ;
- ◆ de repérer les différents enjeux mobilisant les pratiques d'intervention qui le(s) soutient(soutiennent) ;

4.4. en « Constructivisme en sociologie »,

- ◆ d'expliquer que toute connaissance est issue d'un processus de construction où interviennent des dimensions biologiques, culturelles, linguistiques, sociales, idéologiques... ;
- ◆ d'interroger ses propres évidences par la remise en cause d'une réalité conçue non plus pour elle-même mais comme une construction nécessaire à l'action ;
- ◆ de tirer de ce qui précède les conséquences qui s'imposent en matière de responsabilité à l'égard de ses propres constructions et en termes d'articulation entre la connaissance et l'action et spécifiquement l'intervention sociale.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ d'illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ d'y repérer les notions de système et d'en analyser les particularités ;
- ◆ d'émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ d'énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ de présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
DÉCODAGE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 12 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENTION SYSTEMIQUE : DÉCODAGE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer la notion de changement dans le champ de la pensée systémique et les facteurs-clés que sont le « concept de crise » et de « résistance au changement » ;
- ◆ d'expérimenter des outils de décodage et d'analyse issus du champ de la pensée systémique ;
- ◆ d'expérimenter des modèles susceptibles de permettre l'élaboration d'hypothèses interactionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une situation relevant des domaines psycho-socio-éducatifs ou de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- ◆ présenter une prise en charge/intervention complexe dans un milieu professionnel visant le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de la santé/le développement global et l'autonomie de la personne :
 - ◆ présenter une problématique, question de départ, une hypothèse de travail, une démarche méthodologique et une recherche documentaire ;
 - ◆ décrire et analyser la(les)situation(s)en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant de domaines tels que :
 - ◆ droit et législation,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,

- ◆ psychopathologie,
- ◆ sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
- ◆ éducation à la santé,
- ◆ soins infirmiers ;
- ◆ poser une réflexion critique et éthique formalisée et rigoureuse sur la situation ;
- ◆ apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...) ;
- ◆ utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...) ;
- ◆ répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des catégories sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments d'analyse et de décodage	CT	B	28
Méthodologie spéciale : techniques de décodage	CT	F	36
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Eléments d'analyse et de décodage »,

- ◆ d'identifier l'importance conceptuelle et opérative des notions de changements et de stratégies dans l'épistémologie systémique : changements dans la continuité, mutations, apprentissage de niveau I et II... ;
- ◆ de préciser le concept de crise dans ses différentes acceptions et de définir la notion de « résistance au changement » ;
- ◆ d'identifier, à partir d'hypothèses, le fonctionnement d'un système :
 - ◆ comment en situer les frontières dans un intérêt opératoire ;
 - ◆ quelles définitions relationnelles s'imposent à l'intervenant ;
 - ◆ ce qu'est « l'événement déclenchant et/ou le symptôme » ;
 - ◆ ce qui « ressort des règles de fonctionnement de ce système » ;

4.2. en « Méthodologie spéciale : techniques de décodage »,

dans le cadre d'un travail de décodage d'un système donné,

- ◆ d'étendre ses capacités de questionnement afin de préciser la « position » du bénéficiaire ;
- ◆ d'utiliser des outils de compréhension systémique tels que « questionnement circulaire » et « questionnement en entonnoir » ;
- ◆ d'utiliser différents outils de décodage du langage ;
- ◆ de construire une hypothèse circulaire (action, rétroaction) à partir des jeux relationnels redondants propres à la situation étudiée :
 - ◆ en tenant compte du contexte, des enjeux, des croyances et représentations des acteurs,
 - ◆ en permettant la mobilisation des différentes parties prenantes vers le changement ;
- ◆ d'identifier les interactions qui maintiennent la situation-problème inchangée et ce, en définissant avec précision :
 - ◆ le problème soulevé par le ou les acteurs concernés,
 - ◆ leurs tentatives de solutions,
 - ◆ les croyances qui les sous-tendent.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation concrète :

- ◆ de repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ d'en présenter un décodage systémique ;
- ◆ d'élaborer une hypothèse circulaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse du décodage,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée.
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement « Méthodologie spéciale : techniques de décodage », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
INTERVENTION SYSTEMIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 13 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

<p style="text-align: center;">ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : INTERVENTION SYSTEMIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ observer et repérer les fonctionnements des systèmes à l'œuvre dans une organisation ;
- ◆ confronter les éléments théoriques de base fondant le champ conceptuel de l'intervention systémique à une pratique de terrain ;
- ◆ poser les bases d'une réflexion critique face à ceux-ci.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives ou liées au domaine de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- ◆ présenter une problématique, poser une question de départ ;
- ◆ analyser en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant d'au moins un des domaines suivants :
 - ◆ droit et législation,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,
 - ◆ psychopathologie,
 - ◆ sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
 - ◆ éducation à la santé,
 - ◆ soins infirmiers ;

- ◆ poser une réflexion critique et éthique ;
- ◆ apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...);
- ◆ utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...);
- ◆ répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des catégories sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement :	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

au départ de son insertion dans une organisation, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ d'identifier et d'analyser le projet institutionnel de l'organisation ;
- ◆ d'identifier les référents théoriques sur lesquels s'appuie le service ou l'institution ;
- ◆ d'identifier les différentes fonctions et rôles dans l'institution ;
- ◆ d'identifier les missions du milieu institutionnel dans lequel la pratique professionnelle s'inscrit ;
- ◆ de participer aux activités du service ou de l'institution en se situant au sein d'une équipe de travail ou d'un réseau ;
- ◆ de décrire les situations rencontrées, d'y repérer les systèmes qui interagissent et d'en proposer un décodage systémique ;

- ◆ de rendre compte de sa pratique professionnelle en relevant en quoi le mode de pensée systémique modifie sa lecture des situations ;
- ◆ de relever ses atouts, ses faiblesses et d'identifier les opportunités lui permettant de s'engager dans le processus de formation ;

4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement aura pour fonction:

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant, le service ou l'organisation, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les organisations et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension des systèmes qui interagissent ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans sa compréhension de la pensée systémique et dans sa réflexion critique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ de décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ d'identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ de préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ de présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ de démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de la piste d'intervention,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique de terrain et les éléments théoriques avancés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
PRINCIPES DE BASE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 14 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTERVENTION SYSTEMIQUE : PRINCIPES DE BASE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de présenter les indications de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ d'expérimenter des techniques ou outils d'intervention systémique ;
- ◆ de s'initier aux méthodologies d'intervention systémique ;
- ◆ de développer une attitude réflexive quant à son positionnement d'intervenant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés au sein de différentes approches conceptuelles de la théorie des systèmes ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts permet à l'étudiant d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme, ...)
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité d'un service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Modèles d'intervention	CT	B	32
Analyse et élaboration d'intervention	CT	B	32
Méthodologie d'intervention	CT	F	64
Séminaire : évolution personnelle	CT	F	32
3.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Modèles d'intervention »,

- ◆ de présenter les indications (avantages et inconvénients) de différents modèles d'intervention (thérapie brève, stratégique, structurale...);
- ◆ de tirer parti des analogies possibles du concept de crise dans d'autres disciplines (tel qu'établi notamment dans les théories de Prigogine...);
- ◆ de définir les notions de « transfert » et « contre-transfert » telles qu'elles sont évoquées dans le cadre de la psychanalyse;
- ◆ d'appréhender les modèles issus de différentes écoles systémiques (Palo Alto, Milwaukee, Milan...);
- ◆ d'identifier la pertinence de l'ensemble de ces notions en regard de l'approche interactionnelle développée par les écoles de pensée;

4.2 en « Analyse et élaboration d'intervention »,

- ◆ d'utiliser un ou plusieurs modèles d'intervention systémique;
- ◆ de s'adapter et d'adapter son intervention aux principaux cadres d'intervention (cadre de placement, de suivi ambulatoire, d'intervention à domicile, de collaboration institutionnelle...);
- ◆ de préciser selon ses hypothèses l'assise (« setting ») de son intervention (à quelles personnes, à quelle fréquence, dans quel lien, selon quelles règles de secret) et en fonction de quel(s) élément(s) il changerait ce « setting »;
- ◆ de gérer les communications liées à son intervention (rapports écrits ou oraux, relations avec les autorités de tutelle et/ou les mandats, communications aux familles, entre autres);
- ◆ d'introduire dans son intervention des indicateurs d'évaluation;
- ◆ d'analyser ses interventions en y intégrant différents éléments tels que les contextes économiques, sociaux, politiques, culturels, et autres en précisant les définitions relationnelles en jeu et en repérant la chronologie et ses conséquences;

4.3. en « Méthodologie d'intervention »,

sur base de situations professionnelles exemplatives amenées par les étudiants et/ou le chargé de cours,

- ◆ d'expérimenter des techniques ou des outils d'intervention spécifiques à l'approche systémique;
- ◆ d'expérimenter des techniques d'intervention propres aux situations de crise, de créer des contextes où une crise potentielle pourra s'ouvrir et être exploitée;
- ◆ de présenter une situation professionnelle l'impliquant, d'en décoder les ressorts pratiques et d'élaborer de nouvelles hypothèses en intégrant l'apport et la critique des pairs;
- ◆ de prendre part à l'intervention de situations présentées par d'autres et de montrer, dans ce cadre, une capacité à construire une critique et une aide en référence à l'épistémologie systémique;

- ◆ de se positionner par rapport à ce qui est son niveau d'implication professionnelle, ses intuitions, sa distance ;
- ◆ de relever les ressources et les compétences des acteurs du système ;
- ◆ d'intégrer la fonction de son intervention dans une perception de plus en plus large du contexte ;
- ◆ de relever les conséquences relationnelles de la position qu'occupe l'intervenant (médiateur, arbitre, expert, sauveur...) ;
- ◆ de découvrir la dimension autoréférentielle de son intervention ;
- ◆ de relever les résonances qui émergent à l'intervention des différents systèmes en interaction ;

4.4. en « Séminaire : évolution personnelle »,

dans le cadre et sur base de son projet de formation, dans la perspective des effets induits sur son évolution personnelle,

- ◆ d'identifier et d'exprimer, en tant qu'individu au sein d'un système, ses émotions, ses valeurs et ses propres cadres de référence ;
- ◆ d'identifier ses freins et leviers personnels (perceptions, émotions, projections, intuitions...);
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction apparaissant dans son processus de communication verbale et non verbale ;
- ◆ d'être à l'écoute de son propre vécu, du vécu de l'autre, de ses émotions et de son monde ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre en se confrontant aux résonances de celui-ci avec le sien propre ;
- ◆ de repérer l'impact que ses attitudes et son discours produisent sur l'autre et inversement ;
- ◆ de préciser ses attentes personnelles et professionnelles à l'égard de la formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation professionnelle concrète :

- ◆ d'expliciter la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ d'élaborer une piste d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ de proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et d'en justifier le choix ;
- ◆ de relever les effets du positionnement de l'intervenant ;
- ◆ de présenter l'évolution de son projet personnel de formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les activités d'enseignement « Méthodologie d'intervention » et « Séminaire : évolution personnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL :
TRAVAIL SOUS MANDAT**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 19 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL :
TRAVAIL SOUS MANDAT
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser une situation d'intervention systémique sous mandat ;
- ◆ de développer un questionnement éthique en lien avec l'intervention systémique sous mandat ;
- ◆ d'interroger ses propres préconceptions à l'égard du travail sous mandat.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts permet à l'étudiant d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique » code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Intervention systémique sous mandat	CT	B	40
Ethique	CT	B	24
Intervention systémique et travail social : séminaire d'intervention	CT	F	32
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Intervention systémique sous mandat »,

- ◆ de définir et de différencier, dans un système d'intervention donné, les systèmes qui y participent et y interagissent, tels le système mandant, le système intervenant et le système client ;
- ◆ de prendre en compte les positions des différents partenaires, d'analyser leurs demandes ou de mettre en exergue l'absence de demande ;
- ◆ de repérer et d'exploiter les éléments susceptibles de permettre l'émergence d'une demande de la part des différents partenaires ;
- ◆ d'identifier les contraintes qui pèsent sur les bénéficiaires et l'intervenant ;
- ◆ d'utiliser l'explicitation de ces contraintes comme une opportunité dans l'instauration de la relation d'aide ;

4.2 en « Ethique »,

- ◆ de définir et caractériser les exigences éthiques d'une intervention ;
- ◆ de distinguer sa morale personnelle des exigences éthiques ;
- ◆ d'évaluer les conséquences éthiques, sociales et politiques de ses interventions ;

4.3. en « Intervention systémique et travail social : séminaire d'intervention »,

- ◆ d'identifier ses propres préconceptions et modèles explicatifs préférentiels en ce qui concerne le travail social, la genèse des problèmes et leur perpétuation ;
- ◆ de mettre ses propres préconstruits en tension avec les modèles explicatifs proposés par les différentes écoles faisant partie du champ de l'approche systémique ;
- ◆ de se situer en tant qu'acteur au sein du processus de formation appréhendé comme un système évolutif.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation concrète de travail sous mandat :

- ◆ de repérer les différents systèmes qui interagissent ;
- ◆ d'analyser les demandes des différents partenaires, leurs positions et les contraintes à l'œuvre dans cette situation ;
- ◆ de présenter une piste d'intervention qui tienne compte des aspects éthiques de la situation et de ses propres préconstruits à l'égard de celle-ci ;
- ◆ de motiver le choix d'une piste d'intervention par rapport au contexte, aux contraintes et aux ressources repérées ainsi qu'à ses compétences propres ;
- ◆ de proposer une méthodologie qui permette l'évaluation et la régulation de la piste d'intervention choisie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée,
- ◆ la qualité des liens théoriques et pratiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL :
SYSTEMES COMPLEXES ET ORGANISATIONS**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 21 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL : SYSTEMES COMPLEXES ET ORGANISATIONS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser une situation organisationnelle et ses différents niveaux de complexité à la lumière de la pensée systémique ;
- ◆ d'élaborer une proposition d'intervention systémique adaptée à un contexte organisationnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts permet à l'étudiant d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique » code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Systèmes complexes et organisations	CT	B	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

au départ de situations professionnelles psycho-socio-éducatives ou liées au domaine de la santé :

- ◆ d'analyser les niveaux de complexité croissante des systèmes rencontrés (individuel, interindividuel, groupal, organisationnel, institutionnel, sociétal) et les interactions entre les différents sous-systèmes ;
- ◆ de s'initier à des outils d'analyse des organisations afin de repérer les différents acteurs et les enjeux au sein des systèmes ;
- ◆ d'expérimenter des outils méthodologiques permettant l'approche systémique des organisations ;
- ◆ d'identifier le niveau de complexité pertinent pour construire une intervention systémique adaptée à l'organisation concernée ;
- ◆ d'élaborer une stratégie d'intervention pertinente ainsi que son mode d'évaluation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation organisationnelle donnée :

- ◆ de repérer les différents niveaux de complexité ;
- ◆ de choisir un ou plusieurs niveaux d'analyse lui permettant d'élaborer une intervention systémique adaptée à l'organisation ;
- ◆ d'utiliser un outil méthodologique permettant l'approche systémique des organisations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ l'exhaustivité du repérage des niveaux de complexité,
- ◆ le degré de pertinence de la stratégie d'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens théoriques et pratiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
SPECIALISATION EN
INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 23 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : SPECIALISATION EN INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle encadrée, de construire et mener une intervention systémique en travail social.

En particulier, elle permet à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ mobiliser de façon pertinente et personnalisée les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études ;
- ◆ expérimenter et justifier la méthodologie et les moyens techniques d'intervention ;
- ◆ analyser les processus à l'œuvre tout au long de l'intervention ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique dans un cadre de supervision.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts permet à l'étudiant d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en terme de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique » code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement :

Dénomination du cours	classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : Spécialisation en Intervention systémique et travail social	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

au départ de son insertion dans une organisation, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ d'expérimenter une insertion professionnelle dans un contexte de travail pour lequel le décodage et l'intervention systémique constituent une référence première ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions systémiques :
 - ◆ repérer les éléments d'analyse pertinents et en présenter un décodage systémique ;
 - ◆ repérer les différents systèmes qui interagissent ;
 - ◆ repérer les différents niveaux de complexité et choisir les niveaux d'analyse lui permettant d'élaborer une intervention systémique pertinente ;
 - ◆ élaborer des pistes d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des aspects éthiques ;
 - ◆ évaluer sa pratique et analyser sa méthodologie.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction,

au travers de séances d'intervision ou de supervision ,

- ◆ d'offrir à l'étudiant un espace de réflexion, d'analyse critique de sa pratique professionnelle et des pistes de travail ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ de gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les organisations et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation ;
- ◆ d'aider l'étudiant à parfaire sa compréhension de l'intervention systémique ;
- ◆ d'aider l'étudiant à transposer ses acquis à d'autres situations ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant, le service ou l'organisation, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ de soutenir l'étudiant dans la démarche de compréhension de son engagement personnel en situation d'intervention.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

par la présentation orale et écrite d'une situation professionnelle, dans le respect des règles de déontologie liées à la profession :

- ◆ de réaliser la synthèse d'une situation professionnelle vécue comprenant :
 - ◆ la description du contexte organisationnel et institutionnel et de l'influence de celui-ci sur la situation ;
 - ◆ la description de son action ;
 - ◆ l'analyse critique de sa position d'intervenant ;
 - ◆ l'élaboration d'hypothèses de compréhension et d'action,
 - ◆ l'étayage de celles-ci en référence à un postulat théorique,
 - ◆ le compte rendu de l'évolution de ses compétences professionnelles ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base d'une activité professionnelle, des interventions systémiques qui intègrent :
 - ◆ un décodage systémique,
 - ◆ un repérage des différents systèmes et niveaux de complexité,
 - ◆ une méthodologie et des techniques d'intervention systémiques,
 - ◆ les processus à l'œuvre,
 - ◆ des indicateurs d'évaluation,
 - ◆ sa propre méthodologie systémique,
 - ◆ la collaboration avec des collègues ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à identifier leur impact sur son identité professionnelle (limites et ressources) ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender les différentes facettes de l'intervention systémique en travail social.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation des interventions,
- ◆ le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse et de l'évaluation,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention systémique,
- ◆ la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL :
METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 22 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL : METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'intégrer et d'appliquer les compétences théoriques et techniques acquises ;
- ◆ d'expérimenter et de questionner la méthodologie de l'intervention systémique ;
- ◆ d'élaborer et de réaliser une intervention qui mobilise vers le changement les acteurs impliqués par la situation ;
- ◆ d'appliquer des techniques d'intervention appropriées à une activité professionnelle ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique dans un cadre de supervision.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation concrète de travail sous mandat,

- ◆ repérer les différents systèmes qui interagissent ;
- ◆ analyser les demandes des différents partenaires, leurs positions et les contraintes à l'œuvre dans cette situation ;
- ◆ présenter une piste d'intervention qui tienne compte des aspects éthiques de la situation et de ses propres préconstruits à l'égard de celle-ci ;
- ◆ motiver le choix d'une piste d'intervention par rapport au contexte, aux contraintes et aux ressources repérées ainsi qu'à ses compétences propres ;
- ◆ proposer une méthodologie qui permette l'évaluation et la régulation de la piste d'intervention choisie.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF « Intervention systémique et travail social : travail sous mandat » code 9510 19 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie approfondie de l'intervention systémique	CT	F	48
Intervention systémique et travail social : séminaire d'intégration et de supervision	CT	F	48
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Méthodologie approfondie de l'intervention systémique »,

à partir de situations ou d'exercices proposés par le chargé de cours :

- ◆ d'expérimenter et d'analyser divers aspects de la méthodologie de l'intervention systémique ;
- ◆ de justifier le choix et l'utilisation de techniques et de stratégies d'intervention ;
- ◆ de présenter et d'analyser les processus d'intervention : démarrage, création de l'espace de travail, prescription, clôture... ;
- ◆ d'identifier et d'utiliser des techniques et outils qui favorisent le changement ;
- ◆ d'intégrer et d'appliquer les concepts théoriques à des situations concrètes ;
- ◆ de questionner la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;

4.2. en « Intervention systémique et travail social : séminaire d'intégration et de supervision »,

à partir d'une situation concrète issue de sa pratique professionnelle en travail social,

- ◆ de relever les questions et les difficultés qu'elle génère pour lui au regard de son mandat, sa position... ;
- ◆ d'identifier les valeurs et les croyances qui sous-tendent sa manière d'intervenir ;
- ◆ d'enrichir sa compréhension en intégrant les apports des autres apprenants ;
- ◆ de collaborer à la construction d'un espace favorable au processus de supervision ;
- ◆ d'identifier ses modalités préférentielles d'intervention et de les enrichir des apports de la supervision.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation concrète :

- ◆ d'élaborer et de justifier une intervention systémique ;
- ◆ de réaliser cette intervention en conciliant le respect de sa préparation et sa disponibilité face au déroulement effectif de l'intervention ;
- ◆ d'évaluer sa pratique au sein de cette intervention, d'analyser sa méthodologie et de proposer des pistes d'intervention alternatives ;
- ◆ d'explicitier ses modalités préférentielles d'intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens théoriques et pratiques,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« SPECIALISATION EN
INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 20 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

<p style="text-align: center;">EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : « SPECIALISATION EN INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL » ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à vérifier que l'étudiant a intégré les apports théoriques, pratiques et méthodologiques d'enseignement relatifs à la « Spécialisation en Intervention systémique et travail social » à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'étude, dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 100 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation en Intervention systémique et travail social »	CT	I	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder et d'analyser des situations d'intervention systémique en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques vus lors des activités d'enseignement et de recherches personnelles ;
- ◆ d'élaborer et de justifier des interventions :
 - ◆ qui mobilisent des ressources pertinentes vers le changement, pour l'ensemble des acteurs concernés par la situation ;
 - ◆ qui tiennent compte des niveaux de complexité des organisations et des contraintes liées au mandat ;
 - ◆ qui montrent sa capacité à repérer sa position et sa responsabilité au sein du système d'intervention et à ajuster sa position ;
 - ◆ qui attestent sa capacité à mener des actions innovantes ;
- ◆ de développer un questionnement éthique et d'interroger ses propres préconceptions ;
- ◆ d'évaluer sa pratique professionnelle et d'analyser sa méthodologie ;
- ◆ d'explicitier ses modalités préférentielles d'intervention et d'établir un bilan des compétences professionnelles acquises ;
- ◆ de présenter en quoi le processus de formation a enrichi sa pratique professionnelle.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours aura pour fonction,

au travers de séances collectives et/ou individuelle :

- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études écrit et de sa présentation orale ainsi que les critères d'évaluation ;
- ◆ de guider l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail de fin d'études et de valider la situation professionnelle retenue ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'étudiant pour :
 - ◆ identifier, avec l'étudiant, les ressources pertinentes : personnes, documents, bibliographie... ;
 - ◆ vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives au travail de fin d'études ;
 - ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion personnelle ;
 - ◆ favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
 - ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
 - ◆ réorienter le travail en cas de besoin ;
 - ◆ analyser, avec l'étudiant, les modalités systémiques de sa présentation orale ;
- ◆ de s'assurer du respect des règles de déontologie et du positionnement éthique de l'étudiant.

5. CAPITALISATION

La capitalisation des attestations de réussite des unités de formation ne peut être obtenue que par un candidat titulaire d'un grade de bachelier ou d'un grade équivalent au grade de bachelier, conformément à la législation en vigueur.

En outre, la durée de validité des attestations de réussite des unités déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder cinq ans.

6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une ou plusieurs situations d'intervention systémique en travail social, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession, des usages de la langue française et conformément aux consignes données :

- ◆ de présenter une démarche d'intervention systémique en lien avec une situation professionnelle complexe vécue et validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la (les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation et de ses recherches personnelles ;
- ◆ de démontrer qu'il maîtrise de façon critique, le cadre théorique de l'approche systémique, en vue de construire des solutions nouvelles voire innovantes apportant un changement dans un contexte donné, en composant ou réorganisant des éléments existants ;

- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des interventions en se référant au cadre théorique de l'approche systémique et en se positionnant de manière responsable et autonome ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation orale structurée de son travail et de répondre d'une manière concise, claire et argumentée aux questions en faisant preuve de sa capacité à entendre le point de vue de l'autre.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et la clarté dans l'expression orale et écrite,
- ◆ l'aisance dans l'utilisation d'une terminologie explicite et professionnelle,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ l'originalité du travail demandé,
- ◆ le niveau de complexité de son questionnement éthique.

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.